GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE .....

..... *LYON*

Folio : 15/111

Date : 26/11/2001

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2001/023608**
n°de gestion : **1992B00989**
n°SIREN : **333 977 445 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de LYON certifie avoir procédé le 23/11/2001 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SOFONLY société anonyme

51 bld Vivier Merle 69003 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

modification des commissaires aux comptes

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

SOFONLY société anonyme au capital de 100.000.000 F. – R.C.S. Lyon B 333 977 445

Extrait du
Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-huit,
et le 30 juin à 8 heures 30,

Les actionnaires de SOFONLY, Société Anonyme au capital de 100.000.000 de francs, dont le siège social est à Lyon 3ème, 51, boulevard Vivier Merle, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale ordinaire.

.....

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée en séance, par les actionnaires présents, tant en leur nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Alain BOCCARD préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

.....

La feuille de présence permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions composant le capital social. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.....

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

.....

NEUVIEME RESOLUTION

Le mandat du Cabinet ERNST & YOUNG Audit (HSD), Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration, l'Assemblée Générale décide de ne pas le renouveler et propose en remplacement le Cabinet LARA, situé 14, quai Joseph Gillet à Lyon 4ème pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Le Cabinet LARA a fait connaître par avance à la société qu'il accepterait ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

Claude JOUSSERANDOT
Directeur Général

